



Baguage en plaine du Roussillon

-

Synthèse de l'année 2024

Avril 2025





Baguage en plaine du Roussillon

-

Synthèse de l'année 2024

Avril 2025

Réalisation :

Groupe Ornithologique du Roussillon
4 rue Pierre Jean de Béranger
66000 Perpignan

Bagueur : Mathurin AUBRY - GOR

Cartographie : Mathurin AUBRY - GOR

Rédaction : Mathurin AUBRY - GOR

Relecture : Yves ALEMAN, Ghislaine ESCOUBEYROU, Fabien GILOT et Sébastien ROQUES – GOR

Remerciements aux aides-bagueurs ayant apporté leur aide et leur bonne humeur sur les différentes stations de baguage : Yves ALEMAN, César AUBERT, Estelle BECK, Jacques DALMAU, Angèle DAUDET, Emy DEBONO-BRACCO, Guillem DECHERY, Pierre FITA, Aurélien GAUNET, Fabien GILOT, Mireille LETAILLANDIER, Jean-Philippe MARCH, Louis MARSAUD, Aésane MERIC, Titouan MONTESSUIT, Julien ROBERT, David THIBAUT, Camille TOUFAILI, Bruno VOLAND, Mélina WYSS.

Crédits photos : Mathurin AUBRY – GOR (sauf mention contraire).

a. Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*

b. Locustelle tachetée *Locustella naevia*

c. Table de baguage à Villeneuve-de-la-Raho

(a)

(c)

(b)

Référence du document : AUBRY M., 2025. *Baguage en plaine du Roussillon, synthèse de l'année 2024*. Rapport d'étude du Groupe Ornithologique du Roussillon. 31p + Annexe.

INTRODUCTION

Le baguage est à ce jour la méthode la plus efficace pour assurer le suivi de passereaux de manière individuelle et simultanée sur un grand nombre d'individus.

« Baguer » consiste à poser une bague métallique numérotée sur le tibia ou sur le tarse de l'oiseau. Sur chaque bague est gravé un numéro unique et les informations suffisantes pour identifier l'individu et son origine. Les oiseaux capturés font également l'objet de plusieurs mesures biométriques. L'ensemble des manipulations est assuré par un bagueur qualifié ayant suivi une formation théorique et pratique complète, afin de garantir la sécurité de l'oiseau. Le baguage existe depuis 1911 à l'échelle nationale. Depuis, plus de 6 300 000 oiseaux ont été bagués, documentant ainsi la démographie des populations et l'évolution des voies, phénologies et stratégies de migration.

Le baguage est depuis toujours un outil indispensable pour déterminer les voies de migration et les zones d'hivernage et de nidification des oiseaux, l'utilisation des balises étant encore aujourd'hui impossible chez les petits passereaux. Aujourd'hui, il permet également d'évaluer les paramètres démographiques et phénologiques des populations d'oiseaux et d'en permettre un suivi continu dans le temps et dans l'espace dans un contexte de changement climatique.

La plus ancienne donnée de baguage dans les Pyrénées-Orientales remonte au 15 avril 1845 avec la reprise d'un Héron cendré porteur d'une « plaque en cuivre rivée au-dessus du genou, sur laquelle étaient inscrits ces mots en allemands : *Falkenjagd gezelsshate N° Loo 1843* » (soit « Faucon-héronnier au bec dentelé N° Loo 1843 ») (COMPANYO, 1863).

Au XX^{ème} siècle, plusieurs bagueurs se sont relayés dans le département, de Louis MARSAL, pionnier en la matière dans le Roussillon, à Gérard BERLIC, en passant par Gilbert AFFRE, permettant d'accumuler entre 10 000 et 15 000 captures, tant en montagne (Cerdagne) qu'en plaine (Canet-en-Roussillon principalement) (BERLIC, 1982 ; BERLIC, 1995). Au début du XXI^{ème} siècle, le Groupe Ornithologique du Roussillon a entretenu la dynamique à travers de nombreuses actions de baguage, en particulier en roselière à Canet-en-Roussillon, par Lionel COURMONT. En 2011 et 2012, des sessions spécifiques au baguage du Phragmite aquatique se sont également déroulées aux Prés de la Ville sur la même commune (COMMUNIER et al., 2013). Depuis quelques années et jusqu'à 2023, le baguage dans le département était principalement réalisé à l'initiative de la Fédération de chasse départementale (CALMONT, com. Pers.).

En 2024, le Groupe Ornithologique du Roussillon a profité de l'arrivée d'un bagueur au sein de son équipe pour relancer une dynamique de baguage interne à l'association, en s'appuyant sur différents programmes définis par le Centre de Recherches sur la Biologie des populations d'Oiseaux (CRBPO). Deux sites de la plaine du Roussillon ont fait l'objet d'actions de baguage en 2024 : la roselière du Bourdigou et la réserve écologique de Villeneuve-de-la-Raho. Les principaux éléments qui en résultent sont présentés ici.

ROSELIERE DE TORREILLES

La roselière d'Els Calamots au nord de l'embouchure du Bourdigou sur la commune de Torreilles a été sélectionnée au vu de son statut de zone humide saumâtre localisée entre les deux lagunes majeures du département que sont les lagunes de Salses-Leucate au nord et de Canet-en-Roussillon au sud. Composée majoritairement d'une roselière dense à *Phragmites australis* et d'un arbuste exotique envahissant, *Baccharis halimifolia* [Figure 1], elle se situe sur l'axe littoral majeur de migration prénuptiale méditerranéenne d'un cortège d'espèces de retour de la Péninsule ibérique et du continent africain après la traversée du massif des Albères frontalier. L'intérêt ornithologique du site avait d'ailleurs été mis en avant par Gilbert AFFRE dès les années 1960, puisqu'il y mit en place sept années de suivi de la migration prénuptiale par baguage, « sur la partie sud de la plage de Torreilles, à la limite de la zone sablonneuse, du marais et des vestiges de cultures partiellement abandonnées » (AFFRE, 2010). Elle se situe par ailleurs au sein de la ZPS du Complexe lagunaire de Salses-Leucate.



Figure 1. Alignement de filets japonais dans les *Baccharis halimifolia* (à gauche) et dans la roselière à *Phragmites australis* (à droite).

Programme PHENOlogie migratoire

Ce protocole vise à caractériser et quantifier sur le long terme la phénologie migratoire des passereaux communs en France, entre catégories d'individus (espèce, âge, sexe, etc.), entre années et entre voies migratoires, tout en incluant le changement climatique et les modifications d'habitats. Il implique la mise en place d'un minimum d'une session hebdomadaire pendant au moins six semaines consécutives, centrées sur le pic de passage migratoire théorique des espèces cibles.

10 filets japonais verticaux de 12m de longueur et de mailles de 14mm ont été disposés au sein de la roselière à *Phragmites australis* et du peuplement de *Baccharis halimifolia* [Figure 1]. 11 espèces cibles (faisant l'objet de repasse) ont été définis en tenant compte du site de baguage, de la structure de végétation, des connaissances locales des passereaux migrateurs du littoral méditerranéen et des captures réalisées sur les stations de baguage similaires par le passé [Tableau I].

19 sessions de baguage ont été réalisées entre le 19 mars et le 16 mai 2024, du lever du soleil à midi, pour un cumul de 492 captures, dont 482 baguages et 10 autocontrôles (contrôles d'un individu bagué sur le site même) de 39 espèces différentes [Tableau I et Figure 2] (AUBRY, 2024). 210 captures se rapportent au cortège d'espèces cibles migratrices, soit 43 %. On notera l'absence totale de captures de Pouillot de Bonelli sur le site.

Tableau I. Synthèse et part relative du nombre de captures par espèce sur le site d’Els Calamots – Le Bourdigou à Torreilles dans le cadre du protocole PHENO en 2024. **En gras les espèces cibles du programme.**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code	Baguages	Contrôles	Captures	Part relative
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PHYCOL	108	2	110	22,4 %
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PHYLUS	74		74	15,0 %
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	ACRSCI	64		64	13,0 %
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	SYLATR	52		52	10,6 %
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	ACRSCH	31		31	6,3 %
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	CETCET	18	6	24	4,9 %
Fauvette passerinette	<i>Curruca iberiae</i>	SYLCAN	18		18	3,7 %
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	CISJUN	13	1	14	2,8 %
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	ERIRUB	12	1	13	2,6 %
Fauvette mélanocéphale	<i>Curruca melanocephala</i>	SYLALA	12		12	2,4 %
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EMBSCH	7		7	1,4 %
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	HIRRUS	7		7	1,4 %
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	LOCNAE	7		7	1,4 %
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	SYLBOR	6		6	1,2 %
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	ACRARU	6		6	1,2 %
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	LUSSVE	5		5	1,0 %
Fauvette grisette	<i>Curruca communis</i>	SYLCOM	4		4	0,8 %
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	MOTFLA	3		3	0,6 %
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	APUAPU	3		3	0,6 %
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TURMER	3		3	0,6 %
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LUSMEG	3		3	0,6 %
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PHOPHO	3		3	0,6 %
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	JYNTOR	3		3	0,6 %
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	FICUCA	2		2	0,4 %
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	HIPPOL	2		2	0,4 %
Locustelle lusciniôïde	<i>Locustella luscinioides</i>	LOCLUS	2		2	0,4 %
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	ANTTRI	2		2	0,4 %
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	IXOMIN	1		1	0,2 %
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	CARLIS	1		1	0,2 %
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	ACTHYP	1		1	0,2 %
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	MUSSTR	1		1	0,2 %
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	RIPRIP	1		1	0,2 %
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	UPUEPO	1		1	0,2 %
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PARMAJ	1		1	0,2 %
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	PASMON	1		1	0,2 %
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	PHYSIB	1		1	0,2 %
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	REGREG	1		1	0,2 %
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	SERSER	1		1	0,2 %
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	SAXRUB	1		1	0,2 %
Total général			482	10	492	100,0 %

Seules 2 plaques incubatrices ont été observées sur 2 individus, une femelle de Fauvette mélanocéphale le 3 mai et une femelle de Serin cini le 16 mai, attestant de leur reproduction certaine sur le site ou à proximité directe. Un mâle de Cisticole des joncs présentant une coloration noire du palais et de l'intérieur des mandibules a également été bagué le 14 avril, attestant là aussi du caractère reproducteur certain de l'espèce sur le site. Aucune preuve de reproduction n'a été observée sur l'ensemble des Rousserolles effarvates capturées et baguées sur le site. Aucun autocontrôle n'a d'ailleurs été réalisé, attestant du statut migrateur probable de la majorité des individus capturés de cette espèce, très certainement en halte migratoire sur le site, jusqu'à mi-mai au moins. Néanmoins, la faible probabilité de recapture des individus, couplée à l'absence de pression d'échantillonnage plus tard en saison ne permet pas d'en être certain.

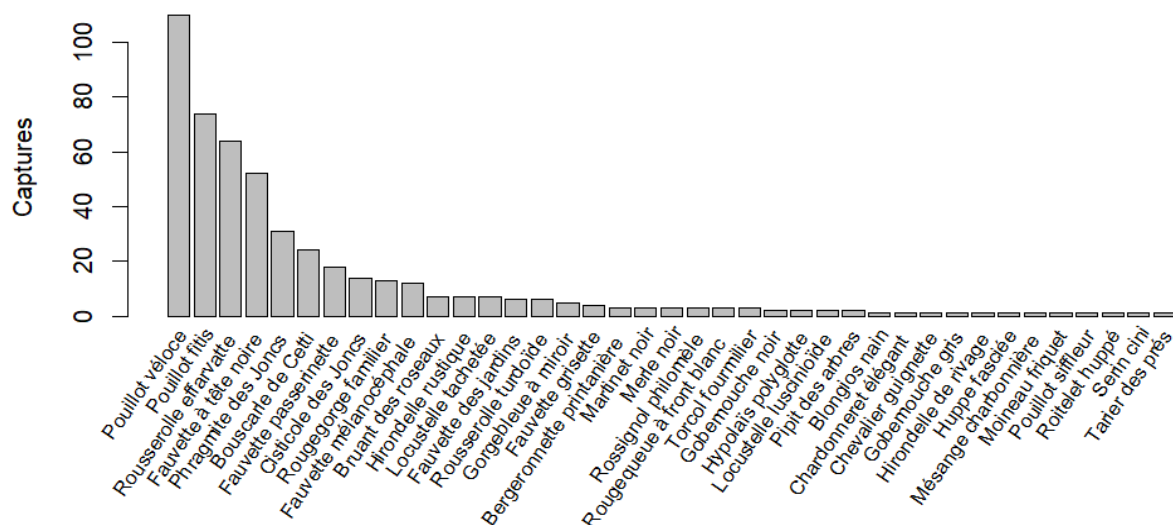


Figure 2. Répartition du nombre de captures par espèce dans le cadre du protocole PHENO en 2024.

10 contrôles ont été réalisés, ne concernant que des individus bagués sur le site les jours ou semaines précédents ; le plus intéressant étant le contrôle d'un Pouillot véloce bagué le 19 mars et contrôlé le 16 avril suivant, sans qu'il ne soit capturé entre-temps. L'espèce n'étant pas nicheuse sur le site, il s'agit certainement d'un hivernant ou migrateur ayant effectué une halte de plusieurs semaines.

Parmi les faits notables, notons un afflux marqué de Pouillots véloce lors de l'hiver 2023-2024 dans le département, qui s'est fait ressentir lors des trois premières sessions dans la seconde quinzaine de mars (84 baguages cumulés, un seul autocontrôle). La capture et le baguage d'un mâle de Blongios nain le 12 mai 2024 [Figure 3] auront permis de mettre en évidence par la suite la reproduction probable de l'espèce sur le site en 2024.

Au-delà de cette synthèse succincte, une analyse plus détaillée de la campagne de baguage pré-nuptiale sur le site d'Els Calamots – Le Bourdigou a également été effectuée (AUBRY, 2024b). Elle regroupe l'ensemble de la méthodologie détaillée et des résultats globaux, en s'attardant plus particulièrement sur les phénologies de capture horaire et saisonnière par famille et par espèce, ainsi que sur l'influence de *Baccharis halimifolia*, espèce exotique envahissante, sur la diversité et l'abondance des migrants en halte au sein de la roselière.



Figure 3. Fauvette passerinette *Curruca iberiae* (à gauche) et Blongios nain *Ixobrychus minutus* (à droite) bagués sur le site au printemps 2024.

Programme « VOIE migratoire »

Le thème VOIE cible quatre espèces à forte pression de baguage en France et en Europe, afin de documenter les variations de voie de migration dans l'espace et dans le temps, entre les individus, en générant un nombre important d'allo-contrôles. Les dortoirs de Bruant des roseaux et d'Hirondelle rustique et de rivage sont spécifiquement ciblés, tout comme les regroupements de Rémiz penduline.

Dans ce cadre, plusieurs séances de baguage ont eu lieu sur le site de Torreilles, entre fin mars et début avril pour cibler les dortoirs d'hirondelles, et entre début octobre et début décembre pour cibler le regroupement de Bruant des roseaux et de Rémiz penduline.

Entre deux et quatre filets japonais verticaux de 12m de long et de 2,5m de haut, composés de 5 poches et d'un maillage de 14mm, sont utilisés chaque séance en roselière pure [Figure 1], pour un temps de baguage compris entre 1h15 et 2h00 au coucher du soleil et en absence totale de vent. La repasse est utilisée pour ces quatre espèces-cibles dans le cadre strict du protocole établi par le CRBPO.

Les 12 séances réalisées (3 au printemps et 9 à l'automne) ont permis le baguage de 88 oiseaux et le contrôle de 10 individus, pour un total de 98 captures, dont les deux tiers sont relatifs à trois des quatre espèces-ciblées [Tableau II]. Parmi les 10 contrôles, 6 concernent des oiseaux bagués sur le site en 2024 (auto-contrôles). Les 4 restant concernent des contrôles d'oiseaux bagués sur d'autres stations : une Rémiz penduline, une Panure à moustaches et un Bruant des roseaux portant une bague française, et une Lusciniole à moustaches équipée d'une bague catalane et de bagues colorées [Tableau III].

Tableau II. Synthèse et part relative du nombre de captures par espèce sur le site d’Els Calamots – Le Bourdigou à Torreilles dans le cadre du protocole VOIE en 2024. En gras les espèces cibles du programme.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code	Baguages	Contrôles	Captures	Part relative
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EMBSC	56	1*	57	58,2 %
Lusciniole à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	ACRMEL	8	1*	9	9,2 %
Martin-pêcheur d’Europe	<i>Alcedo atthis</i>	ALCATT	6	2	8	8,2 %
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PHYCOL	4		4	4,1 %
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	CETCET	3	4	7	7,1 %
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	HIRRUS	3		3	3,1 %
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	CISJUN	2		2	2,0 %
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	PANBIA	1	1*	2	2,0 %
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	REMPEN	1	1*	2	2,0 %
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	ACRSCI	1		1	1,0 %
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	LUSSVE	1		1	1,0 %
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PHYLUS	1		1	1,0 %
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	SAXTOR	1		1	1,0 %
Total général			88	10	98	100,0 %

* : Contrôle hors-site.

Ces premiers contrôles permettent de mettre en avant l’importance de zones humides secondaires du littoral roussillonnais, en particulier ici de la roselière du Bourdigou à Torreilles, au même niveau que le complexe lagunaire de Salses-Leucate et de Canet-Saint-Nazaire. Le Bruant des roseaux contrôlé n’appartenant pas à la sous-espèce *witherbyi* nicheuse sur le pourtour méditerranéen français et ibérique, il s’agit certainement d’un individu nicheur du nord de la France ou de l’Europe, de passage ou hivernant deux années de suite dans les Pyrénées-Orientales et capturé à quelques kilomètres d’intervalle [Tableau III, Figure 5a].



Figure 4. Bagues barcelonnaises de la Lusciniole à moustaches *Acrocephalus melanopogon* et Panure à moustaches *Panurus biarmicus* contrôlées sur le site.

Tableau III. Synthèse des données de contrôles « hors-site » sur le site d’Els Calamots – Le Bourdigou à Torreilles dans le cadre du protocole VOIE en 2024.

Lusciniole à moustaches	8098525	
Baguée le	5 juin 2024	à Roses / CATALOGNE / ESPAGNE
Contrôlée le	12 octobre 2024	à Torreilles / PYRÉNÉES-ORIENTALES
Rémiz penduline	10040164	
Baguée le	19 octobre 2024	à Châteauneuf-sur-Isère / DRÔME
Contrôlée le	23 octobre 2024	à Torreilles / PYRÉNÉES-ORIENTALES
Bruant des roseaux	9261658	
Bagué le	20 novembre 2023	à Canet en Roussillon / PYRÉNÉES-ORIENTALES
Contrôlé le	27 novembre 2024	à Torreilles / PYRÉNÉES-ORIENTALES
Panure à moustaches	9261609	
Baguée le	7 novembre 2023	à Canet en Roussillon / PYRÉNÉES-ORIENTALES
Contrôlée le	17 mai 2024	à Salses-le-Château / PYRÉNÉES-ORIENTALES
Contrôlée le	1 ^{er} décembre 2024	à Torreilles / PYRÉNÉES-ORIENTALES

Les cas de la Panure à moustaches et de la Lusciniole à moustaches sont de bons exemples de la nécessité de conservation et de connectivité entre les différentes zones humides littorales méditerranéennes et de l’utilisation de celles-ci par des nicheurs locaux et sédentaires au statut de nidification peu favorable (Quasi-menacée) (AUBRY, 2024a) [Tableau III, Figures 5a et 5c].

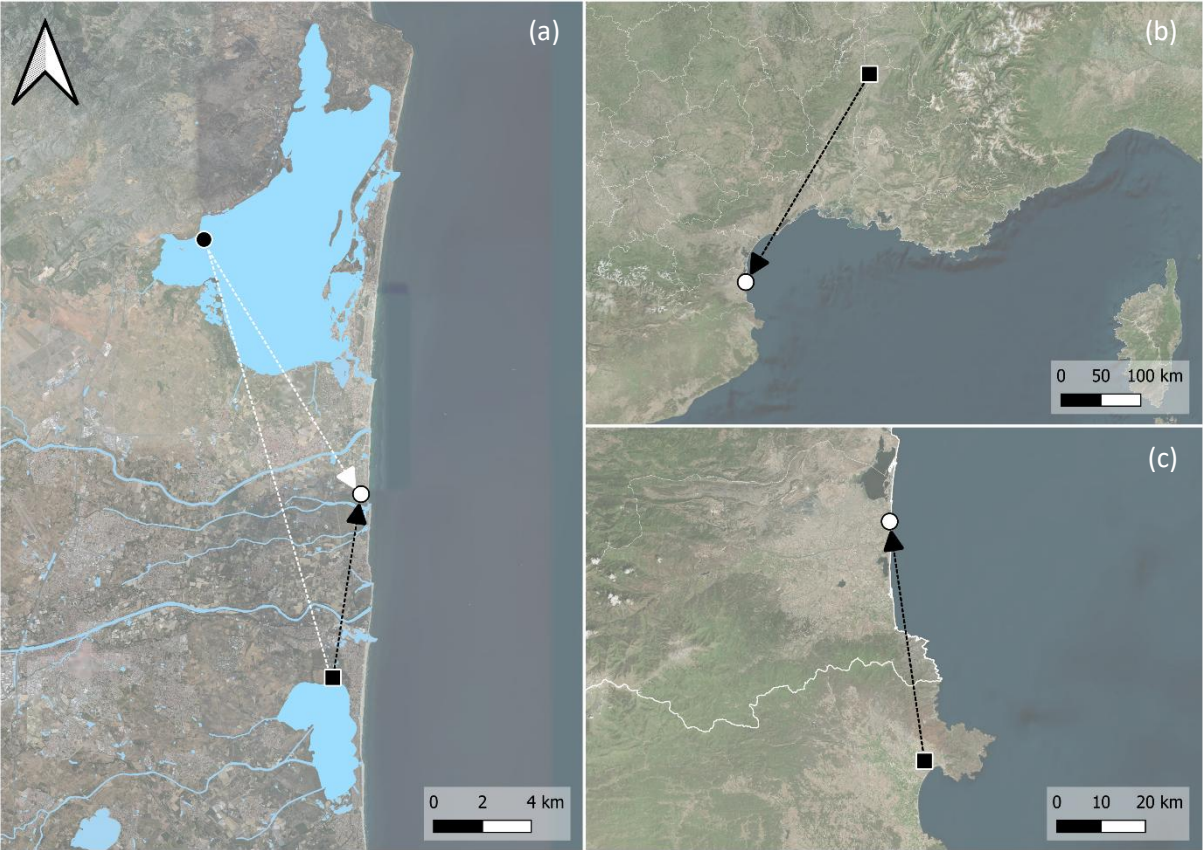


Figure 5. Synthèse cartographique des données de contrôles « hors-site » sur le site d’Els Calamots – Le Bourdigou à Torreilles dans le cadre du protocole VOIE en 2024. (a) : le Bruant des roseaux (en noir) et la Panure à moustaches (en blanc), (b) la Rémiz penduline, (c) la Lusciniole à moustaches.

Le contrôle de la Rémiz penduline baguée 4 jours plus tôt dans la Drôme [Tableau III, Figure 5b] illustre la capacité de déplacement de l'espèce, sur l'axe Rhin-Rhône-Méditerranée, axe majeur de migration de l'espèce en France d'individus nicheurs en Allemagne, en Pologne ou en République Tchèque principalement. Cet individu, pesant 10,5g lors de son baguage, est contrôlé à 9,8g à Torreilles après 4 jours de voyage et probablement entre 300 et 400 kms parcourus entre vallée du Rhône et littoral méditerranéen.

Les autres contrôles concernant uniquement des oiseaux bagués sur le site, lors du Programme PHENOlogie migratoire en mars 2024 ou lors de sessions VOIE précédentes en octobre 2024 (Bouscarles de Cetti et Martin-pêcheur).

La roselière d'Els Calamots – le Bourdigou n'aura pas vu la formation de dortoirs importants d'hirondelles au printemps ou de Bruants des roseaux à l'automne de cette année. Le nombre de bagues posées sur ces espèces est faible au vu de l'effort de captures déployé et de la capacité de ces dernières à former des dortoirs pouvant accueillir quelques dizaines voire plusieurs centaines d'individus. Les épisodes de tramontane intense au printemps lors du pic de passage des hirondelles ont également empêché la mise en place de sessions de baguage en soirée. Enfin, le passage migratoire de Rémiz penduline semble cette année particulièrement réduit, dans la continuité des années précédentes. Les hypothèses sont nombreuses : absence de vague de froid, diminution importante de la population nicheuse, modification des voies migratoires et/ou de la phénologie de migration, sédentarisation partielle de l'espèce, etc.



Figure 6. Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus* (à gauche) et Rémiz penduline *Remiz pendulinus* (à droite), deux espèces contrôlées sur le site.

RÉSERVE ORNITHOLOGIQUE DE VILLENEUVE-DE-LA-RAHO

La réserve ornithologique de Villeneuve-de-la-Raho se situe dans un contexte géographique intéressant. Sa localisation au centre de la plaine du Roussillon en fait un site de halte, de repos et de nourrissage privilégié en migration postnuptiale avant le franchissement de la barrière physique du massif des Albères plus au sud. La présence d'une large étendue d'eau annexe ainsi que d'une strate arbustive développée au sein de la réserve ornithologique participent à l'attrait du site dans l'environnement plutôt sec et très agricole que représente la plaine du Roussillon entre la fin de l'été et le début de l'automne. Des actions de baguage y avaient déjà été développées entre les années 2000 et 2010 (COURMONT, 2007).



Figure 7. Filets japonais installés en milieu arbustif dans la réserve ornithologique de Villeneuve-de-la-Raho.

Programme GIBIER

Les sessions de baguage au sein de la réserve ornithologique de Villeneuve-de-la-Raho se sont déroulées dans le cadre d'un programme GIBIER, flexible et peu contraignant à mettre en place, tant en nombre de filets qu'en régularité de sessions de captures. Il avait pour objectif de cibler les populations de turridés utilisant le site lors des haltes en migration postnuptiale, à savoir principalement le Merle noir et la Grive musicienne, afin de contribuer à la documentation des aires d'hivernages et des voies de dispersion des populations reproductrices françaises et européennes. 18 sessions matinales ont été réalisées entre mi-septembre et fin novembre, avec une durée d'ouverture des filets comprise entre 3h00 et 3h30 après le lever du soleil. Quatre filets japonais verticaux de 12m de longueur et de 2,5m de hauteur, composés de 5 poches et de mailles de 14mm ont été installés sur des zones favorables et faciles d'accès, diminuant ainsi le travail préalable d'ouverture de travées dans la végétation. La repasse - ciblant le Merle noir, ainsi que les Grives musicienne et draine - a été utilisée

sur l'ensemble des sessions. Les éventuelles Grives mauvis et litorne ont également été ciblées en novembre.

604 captures ont été effectuées dans le cadre de ce programme, pour 583 baguages et 21 auto-contrôles (individus bagués lors de sessions précédentes sur le même site) concernant 25 espèces différentes [Tableau IV, Figure 8]. Le cortège est largement dominé par la Fauvette à tête noire, qui utilise le site en halte migratoire, sûrement attirée par ce boisement humide en bordure du lac et par les diverses ressources alimentaires disponibles (mûres et baies diverses, invertébrés, etc.).

La Grive musicienne et le Merle noir, les deux principales espèces cibles du programme, sont respectivement au 3^{ème} et au 5^{ème} rang des espèces représentant le plus de captures. Une Grive draine a également été baguée lors de la dernière session à la fin du mois de novembre, bien que l'espèce soit peu courante lors d'opérations de baguage généralistes.

Tableau IV. Synthèse et part relative du nombre de captures par espèce au sein de la réserve ornithologique de Villeneuve-de-la-Raho dans le cadre du protocole GIBIER en 2024. **En gras les espèces cibles du programme.**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code	Baguages	Contrôles	Captures	Part relative
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	SYLATR	328	6	334	55,2 %
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PHYCOL	54	1	55	9,1 %
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TURPHI	54		54	8,9 %
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	ERIRUB	45	4	49	8,1 %
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TURMER	27		27	4,5 %
Fauvette mélanocéphale	<i>Curruca melanocephala</i>	SYLALA	18	4	22	3,6 %
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PARCAE	10	2	12	2,0 %
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	AEGCAU	10		10	1,7 %
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PRUMOD	6		6	1,0 %
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PARMAJ	5	1	6	1,0 %
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	CARLIS	5		5	0,8 %
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	REGIGN	4	2	6	1,0 %
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	SYLBOR	3		3	0,5 %
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	FICUCA	2		2	0,3 %
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	CERYLA	2		2	0,3 %
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	SERSER	2		2	0,3 %
Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	DENMIN	1	1	2	0,3 %
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PYRULA	1		1	0,2 %
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	EMBCIR	1		1	0,2 %
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	TURVIS	1		1	0,2 %
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	PARATE	1		1	0,2 %
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	ANTTRI	1		1	0,2 %
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LUSMEG	1		1	0,2 %
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	ACRSCI	1		1	0,2 %
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TROTRO	1		1	0,2 %
Total général			584	21	605	100,0 %

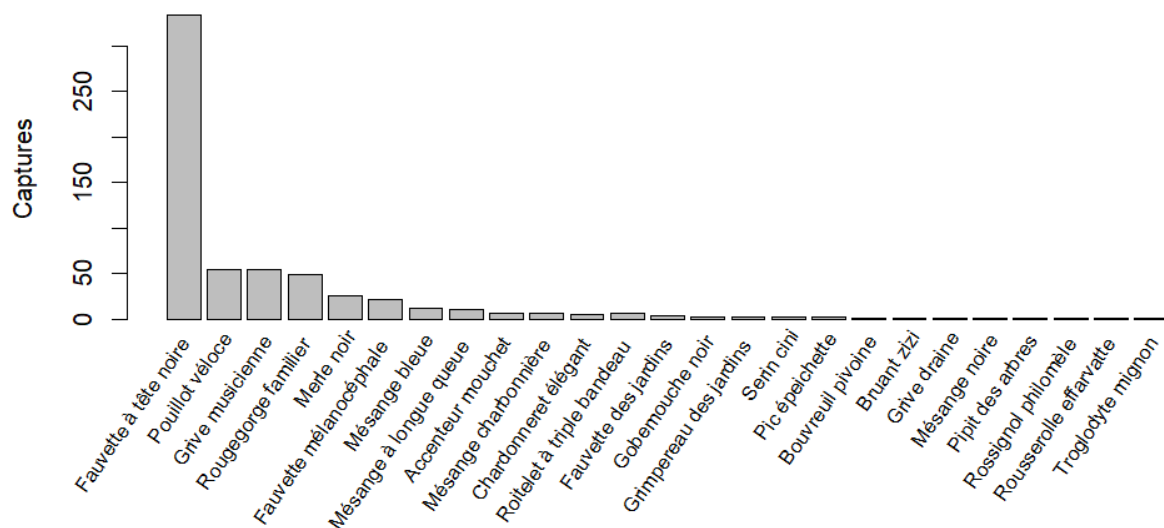


Figure 8. Répartition du nombre de captures par espèce dans le cadre du protocole GIBIER en 2024.

Bien que les contrôles réalisés ne concernent que des oiseaux bagués sur place lors de séances de baguage précédentes (auto-contrôles), ils permettent de mettre en avant l'utilisation prolongée du site en halte migratoire, en début d'hivernage ou en tant qu'espèce sédentaire. C'est le cas de la Fauvette mélanocéphale, des Mésanges bleue et charbonnière, du Roitelet à triple bandeau, et du Pic épeichette, espèces ayant fait l'objet de contrôles et qui se sont très certainement toutes reproduites sur le site ou à proximité directe en période estivale.



Figure 9. Le Merle noir *Turdus merula* (à gauche) et le Rougegorge familier *Erithacus rubecula* (à droite) font partis des cinq espèces les plus baguées sur le site.

La Fauvette à tête noire, le Rougegorge familier et le Pouillot véloce utilisent la réserve en halte migratoire, entre deux phases de déplacement actives et principalement nocturnes. Ils peuvent y séjourner plus ou moins longtemps en fonction de la météo, de leur état physiologique, de l'attractivité du site, etc. Certains individus y passent même peut-être l'hiver.

Parmi les données issues du contrôle d'individus bagués sur place plus tôt en saison, il est intéressant de citer une Fauvette à tête noire baguée le 5 octobre sur le site pour une masse de 20,5g (et une masse grasseuse quasiment inexistante [ADIPOSITÉ=1]) et contrôlée le 12 octobre suivant avec une masse de 23,3g et une adiposité maximale [ADIPOSITÉ=4]. Soit un gain de 14% de masse grasseuse en une petite semaine, l'équivalent d'une prise de poids de 10kg sur le même pas de temps chez un Homme de 75kg. Cela démontre l'attractivité du site en matière de ressource alimentaire pour l'espèce. Les contrôles à intervalles de temps très réduits permettent également de suivre les phénomologies de mue des individus sédentaires. C'est le cas d'un mâle de Fauvette mélanocéphale bagué le 25 septembre et contrôlé les 19 octobre et 23 novembre sur lequel le schéma de mue des rémiges primaires a pu être observé dans le temps.

Quelques autres données permettent d'affiner la phénologie de présence d'espèces migratrices discrètes en halte migratoire. C'est le cas de trois Fauvettes des jardins, capturées les 29 et 30 septembre, et le 5 octobre 2024, parmi les données les plus tardives du Roussillon. Un Rossignol philomèle a également été bagué le 5 octobre, représentant l'observation de l'espèce la plus tardive sur l'ensemble du département, aucune n'excédant jusqu'à maintenant le 28 septembre.



Figure 10. Mésange noire *Parus ater* et Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula* bagués sur le site.

Parmi les captures originales, nous pouvons citer une femelle de Bouvreuil pivoine baguée le 19 octobre 2024 [Figure 10]. L'espèce est très inhabituelle en plaine du Roussillon (altitude inférieure à 100m), la dernière des trois observations vérifiées y ayant été rapportées remonte à janvier 1998 à Saint-Estève. L'espèce est en revanche bien plus commune dans les boisements d'altitude, jusqu'aux contreforts des Aspres et des Albères où elle est occasionnellement observée. Le baguage et le contrôle du Pic épeichette interviennent dans un contexte de forte activité de l'espèce sur le site, et en particulier dans les nombreux peupliers dépérissants qui dominent une partie du site. Le baguage d'une Mésange noire le 25 octobre 2024 [Figure 10] fait suite à l'observation de nombreux individus en plaine à partir de début octobre et à l'observation régulière d'individus en halte au sein de la réserve ornithologique. À noter enfin, parmi les données intéressantes, la reprise d'une Grive musicienne baguée à Villeneuve-de-la-Raho en octobre 2024, sur la commune de Storckensohn dans le Haut-Rhin en Alsace le 24 mars 2025 [Annexe I].

DISCUSSION

Cette année de baguage menée par le Groupe Ornithologique du Roussillon permet de relancer l'implication de l'association dans cette méthode d'acquisition de connaissances spécifiques. Au total, 1 195 captures auront été réalisées sur l'ensemble de ces trois programmes, pour 1 154 bagues posées et 41 contrôles effectués sur 56 espèces différentes.

L'année 2025 s'annonce tout aussi riche en études scientifiques par le baguage pour le Groupe Ornithologique du Roussillon. Le programme PHENOlogie migratoire sera poursuivi sur le site de la roselière d'Els Calamots à Torreilles pour la seconde année consécutive. Le mois d'avril devrait permettre la mise en place d'une étude visant à évaluer l'intérêt des scirpaies du Cagareil, sur la partie nord du complexe lagunaire de Canet – Saint-Nazaire, pour la halte migratoire prénuptiale du Phragmite aquatique, faisant écho aux manipulations déjà effectuées sur le site en 2011 et 2012 (COMMUNIER et al., 2013). Enfin, dans la continuité du programme GIBIER initié cette année et au vu des résultats intéressants qui en ont découlé, un programme PHENOlogie migratoire sera certainement développé à l'automne 2025 au sein de la réserve écologique de Villeneuve-de-la-Raho.

BIBLIOGRAPHIE

AFFRE G., 2010. *Activités ornithologiques sur la plage de Torreilles (1967-1976)*. Bulletin Meridionalis, Revue de l'union d'associations naturalistes du Languedoc-Roussillon 9 : 68-77.

AUBRY M. (coord.), 2024a. *Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Occitanie*. GOR, LPO Occitanie, ALEPE, ANA, COGard, GOG, NEO.

AUBRY M., 2024b. *Station de baguage d'Els Calamots-Le Bourdigou, Torreilles (66). Synthèse du suivi prénuptial 2024*. Rapport d'étude du Groupe Ornithologique du Roussillon. 31p + Annexe.

BERLIC G., 1982. *Premiers contrôles sur l'Ethologie hivernale d'Emberiza schoeniclus*. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. 90 : 147-149 pp.

BERLIC G., 1995. *Le baguage des oiseaux dans les Pyrénées-Orientales. Reprises et contrôles (1952-1991)*. Naturalia Ruscinonensia, revue de la Société d'Histoire naturelle de Perpignan et des Pyrénées-Orientales. 56p.

COMMUNIER F. et al., 2013. *Migration prénuptiale du Phragmite aquatique Acrocephalus paludicola dans les Pyrénées-Orientales : enjeux et conservation*. La Mélanocéphale n°13. Groupe Ornithologique du Roussillon. 13-19 pp.

COMPANYO L., 1863. *Histoire naturelle du département des Pyrénées-Orientales*. Tome troisième. Perpignan.

COURMONT L., 2007. *Bilan des opérations de baguage (postnuptiale 2005) sur la réserve écologique de Villeneuve de la Raho*. La Mélanocéphale n°12. Groupe Ornithologique du Roussillon. 12 : 24-30 pp.

ANNEXE I : Informations de reprise en Alsace d'une Grive musicienne *Turdus philomelos* baguée au sein de la réserve écologique de Villeneuve de la Raho le 12 octobre 2024.



**Centre de Recherches sur la Biologie des
Populations d'Oiseaux (CRBPO)**
Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation -
UMR 7204



AUBRY, Mathurin
11 RUE JEAN PAYRA
66000 PERPIGNAN
FRANCE

Wikipedia

Paris Le : 02/07/2025

Objet : Fiche de reprise/contrôle

Cher Collègue,

Vous êtes à l'origine, soit du baguage de cet oiseau, soit de son contrôle ou de sa reprise.
Veuillez nous signaler toute erreur ou omission dans les renseignements ci-dessous.
Cordialement

Le CRBPO

FRP - L....029215		
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>		
Baguage (New)		
Sexe	Sexe inconnu	[?]
Age	1ere année	[1A]
Date de l'information / Heure de l'observation	12/10/2024 / 09:30:00	
Précision de la date	Date précise	[0]
Localisation de l'observation	RESERVE ORNITHOLOGIQUE / VILLENEUVE-DE-LA-RAHO / Pyrénées-Orientales / Languedoc-Roussillon / FRANCE METROPOLITAINE / FRANCE	[66227]
Coordonnées géographiques	Lat. : 42.626477 [N42°37'35.31"], Long. : 2.889378 [E2°53'21.76"]	
Précision des coordonnées	Coordonnées précises	[0]
Réf. EURING		
Reprise (New)		
Sexe	Sexe inconnu	[?]
Age	Volant	[VOL]
Date de l'information / Heure de l'observation	24/03/2025	
Précision de la date	Date précise	[0]
Localisation de l'observation	STORCKENSOHN / Haut-Rhin / Alsace / FRANCE METROPOLITAINE / FRANCE	[68328]
Coordonnées géographiques	Lat. : 47.877262 [N47°52'38.14"], Long. : 6.957305 [E6°57'26.30"]	
Précision des coordonnées	Dans un rayon de 5 km	[1]
Réf. EURING		
Distance en km	665.55	
Durée	163 Jours, soit 0 an(s), 5 mois, 11 jour(s)	
Orientation en degrés	27	
Conditions de reprise	Mort récente (depuis moins d'une semaine).	[2]
Circonstances de reprise	«Trouvé», l'oiseau ou son corps mentionné dans l'information de reprise.	[01]
Bague vérifiée	Oui	
Donnée vérifiée	???	
Responsable de la session - Informateur	GIROUX, Elisabeth	

43 rue Buffon, Campus Buffon - 3 allée des crapauds Bat 135, 75005 PARIS
Tél : +33 1 40 79 30 78, Mail : crbpo@mnhn.fr, Web : <https://crbpo.mnhn.fr/>